



REGLEMENT ECOLE DE VELO NATUR'BIKE PIERREVERT SAISON 2022/2023

Organisation des séances

CALENDRIER

Tous les samedis après-midi, hors vacances scolaires.

Tous les mercredis après-midi, hors vacances scolaires, et sous réserve d'un nombre d'encadrant suffisant.

HORAIRES

Départ des groupes à 14h00, avancé à 13h30 du 1^{er} janvier jusqu'au retour des vacances de février.

Rassemblement à 13h30 devant le local du club (avancé à 13h15 en hiver). Cet horaire est important à respecter pour l'organisation de la sortie: pointage des enfants présents, organisation des groupes de niveau, vérification du matériel, etc.

Le retour des enfants est prévu à 16h30 (16h00 aux horaires d'hiver). Un gouter est proposé à tous après la sortie. Le club ne fait pas garderie, la présence des parents ou d'un représentant légal dès fin de séance est obligatoire.

RESPONSABILITE

Lorsque l'enfant est déposé au club, l'adulte responsable s'assurera que le jeune a bien été pointé et pris en charge, et que la sortie aura bien lieu.

Dès le retour au club, les jeunes retombent sous la responsabilité de leurs parents. Les enfants qui se rendent au club ou qui en partent en vélo, le font sous la responsabilité de leurs parents (autorisation à l'inscription).

Equipement obligatoire

TENUE

Les enfants doivent se présenter avec une tenue adéquate à la pratique du VTT et adaptée au temps qu'il fait le jour de la sortie.

Ils doivent impérativement être équipés avec :

- ✓ Un **casque** homologué,
- ✓ Une **paire de gants** (longs ou courts selon la saison),
- ✓ Des **lunettes** de protection (teintées ou non) même les jours sans soleil,
- ✓ De **l'eau** (gourde l'hiver, poche à eau l'été),
- ✓ Un **petit encas** glissé dans le sac ou la poche pour éviter le « coup de pompe ».

Les éducateurs pourront refuser la prise en charge des enfants dont l'équipement n'est pas complet au départ de la séance.

MATERIEL

Les enfants doivent se présenter au rassemblement avec des vélos en bon état de fonctionnement, ainsi qu'avec du matériel de réparation (au minimum une chambre à air de secours).

Les éducateurs pourront refuser de prendre en charge des enfants dont le matériel n'est pas complet ou dont le vélo présente un défaut de fonctionnement.

Communication

L'adresse mail communiquée lors de l'inscription est utilisée pour communiquer avec les familles, notamment si pour des raisons de mauvaise météo, la séance est annulée.

Respect vis-à-vis des encadrants

Nous rappelons que le club fonctionne grâce à l'intervention de bénévoles. L'encadrement de nos jeunes doit rester un plaisir pour ces adultes qui y consacrent du temps. En cas de désobéissance répétée, mettant notamment en danger l'enfant ou le groupe, en cas de vulgarité ou de non-respect d'autrui, les éducateurs en informeront les parents.

En cas de récidive, l'enfant pourra être exclu de l'école de vélo pour une durée qui sera déterminée en fonction de la gravité de ses actes.

Licence FFC

Pour les nouveaux licenciés la demande de licence doit accompagner l'inscription au club.

Pour les renouvellements un formulaire est envoyé en fin d'année.

Cette licence est obligatoire pour tous les jeunes et offre une couverture assurance (voir détail sur le site de la FFC ou sur le site du club). L'encadrant refusera le jeune si ce dernier n'a pas de licence (dès son inscription et passer une séance d'essai pour les nouveaux, le 1^{er} janvier pour les anciens)

Je soussigné

Responsable de ou des enfants

autorise

n' autorise pas

ce ou ces enfants à repartir seul en vélo après la séance;

atteste avoir pris connaissance et accepter le règlement régissant l'école de vélo.

Fait à Pierrevert, le / /20..... Signature